



# Registre d'accessibilité

Ti ar Vro – l'Ôté / Cultures de Bretagne

Mise en place : 10 avril 2026

Dernière version : 10 avril 2026

Ce registre public d'accessibilité a pour objectif d'informer le public du degré d'accessibilité de l'établissement recevant du public (ERP) et de ses prestations.

Il précise les dispositions prises pour permettre à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles l'établissement a été conçu. C'est un outil de communication entre l'ERP et son public.

Ce registre est mis à la disposition du public au principal point d'accueil de l'établissement et le cas échéant sur son site internet.

#### Références :

- Loi n°2005-102 du 11 février 2005
- Loi n°2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014
- Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité
- Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre d'accessibilité.



## Accessibilité de l'établissement



**BIENVENUE au Ti ar Vro – l'Ôté**

**Centre culturel dédié à la culture bretonne**

**138 rue du Légué à Saint-Brieuc**



→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



### Prestations proposées par l'établissement

- Salles de formation
- Centre de documentation
- Salle polyvalente pouvant accueillir : spectacle, concert, stage et atelier, conférence, exposition, projection, réunion
- Parking pouvant accueillir des événements ponctuels
- Entrée, Accueil du public, Affichage, Circulation, Espace d'exposition, Sanitaires



## Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



## Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé  oui  non

→ Le personnel connaît le matériel  oui  non



Contact : Morgane Lefebvre / [contact@tiarvro-santbrieg.bzh](mailto:contact@tiarvro-santbrieg.bzh) / 02 96 77 31 91



## Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet



## Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. La porte d'entrée n'est pas automatique, les personnes à mobilité réduite peuvent solliciter une aide en appelant les agents sur site au 02 96 77 31 91 pendant les horaires d'ouverture



Ce service sera accessible le : .....



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



2. Absence de boucle magnétique à l'accueil pour les personnes malentendantes.

Une aide écrite peut être apportée sur demande.



Ce service sera accessible le : .....



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



3. Absence de surtitrage ou d'interprétation en langue des signes pour les spectacles.



Ce service sera accessible le : .....





Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)






Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :


oui  non


 **4. Absence de dispositifs tactiles pour les personnes déficientes visuelles.**  
.....  
Une aide peut être apportée sur demande pour visiter une exposition ou pour tout renseignement .....



 Ce service sera accessible le : .....


 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :  
 oui  non

 **5. Signalétique intérieure non adaptée aux personnes déficientes cognitives.**  
.....  
Une aide peut être apportée pour se repérer dans le bâtiment, pour visiter une exposition... ..

 Ce service sera accessible le : .....

 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :  
 oui  non

#### 4. Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

Equipement	Date de contrôle ou d'entretien	Description
Barre d'appui dans les sanitaires PMR	10/04/2026	Barres correctement fixées dans les 2 toilettes PMR (Hommes et femmes)

#### 5. Formation et sensibilisation du personnel

Date	Action mise en oeuvre	Nom des participants
30/03/2026	Formation « Bien accueillir les personnes en situation de handicap »	Julien Geffroy Morgane Lefebvre
08/04/2026	Transmission de la plaquette « Bien accueillir les personnes Handicapées »	Isabelle Cléarc'h Julien Geffroy Pablo Lavrand Morgane Lefebvre Quentin Maricourt

## ANNEXES



### Attestation de fin de formation

Je soussigné, Denis Thévenin représentant légal de **AGECEF** dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°117 509 690 75 auprès du préfet de la région d'Ile de France. Ceci ne vaut pas agrément de l'Etat.

**Monsieur Julien GEFROY**

**TELENN SISE TI AR VRO**

a bien suivi au sein de **AGECEF** la formation :

**Bien accueillir les personnes en situation de handicap**

**Objectifs pédagogiques de la formation**

- porter un regard neuf sur les situations de handicap
- apprécier les différents types de handicap, visibles et non visibles
- comprendre les attentes des personnes en situation de handicap et y répondre
- se sentir investis dans une démarche globale d'accessibilité de l'établissement

**30 mars 2026** pour une durée de : **7.00 heure(s)** heures

Dates de formation : **lundi 30 mars 2026.**

Lieu : Classe virtuelle

Formation réalisée par : Aurélie MONGIS

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 30/03/2026.

Pour AGECEF

Denis Thévenin, Directeur





## Attestation de fin de formation

Je soussigné, Denis Thévenin représentant légal de **AGECEF** dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°117 509 690 75 auprès du préfet de la région d'Ile de France. Ceci ne vaut pas agrément de l'Etat.

**Madame Morganne LEFEBVRE**

**TELENN SISE TI AR VRO**

a bien suivi au sein de **AGECEF** la formation :

**Bien accueillir les personnes en situation de handicap**

**Objectifs pédagogiques de la formation**

- porter un regard neuf sur les situations de handicap
- apprécier les différents types de handicap, visibles et non visibles
- comprendre les attentes des personnes en situation de handicap et y répondre
- se sentir investis dans une démarche globale d'accessibilité de l'établissement

**30 mars 2026** pour une durée de : **7.00 heure(s)** heures

Dates de formation : **lundi 30 mars 2026.**

Lieu : Classe virtuelle

Formation réalisée par : Aurélie MONGIS

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 30/03/2026.

Pour AGECEF  
Denis Thévenin, Directeur

# Bien accueillir les personnes handicapées

## I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

## II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



### 2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oremment en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

## IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



### A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

### 2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

## III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

### A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

#### 2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

### B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

### 2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

### B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

#### 2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :  
APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAI, UMIH, UNAPEI

Conception - Réalisation - MIES-MCI/SG/SP53/A112/Benoît Cuddeou